

JACQUES DE BIVORT DE LA SAUDÉE

DOCUMENTS
SUR
LE PROBLÈME DE L'UNION
ANGLO-ROMAINE
(1921-1927)

NIHIL OBSTAT

Parisii, die 20^e januarii 1949.

E. MAIRE,

Cen. Cens. ex off.

IMPRIMI POTEST

Lutetiae Parisiorum, die 25^e januarii 1949.

G. BRULLET,

Sup. Gen. Or.

IMPRIMATUR

Lutetiae Parisiorum, die 26^e Januarii 1949.

PATRUS BROTH,

V. g.

Anglicans et Catholiques



PARIS

LIBRAIRIE PLON

LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT
Imprimeurs-Éditeurs - 8, rue Garancière, 6^e

Tous droits de reproduction réservés pour tous pays,
y compris l'U.R.S.S., la Suède et la Norvège.

AVANT-PROPOS

Dans un volume qui vient de paraître (Paris, Plon, 1948, in-8°, 270 pp.) sous le titre *Anglicans et catholiques*, nous avons exposé *le Problème de l'Union anglo-romaine* (1833-1933), qui est un problème à la fois historique, théologique, psychologique et diplomatique. Si ce problème aboutissait un jour à une solution, celle-ci aurait un retentissement mondial et contribuerait pour une large part à la réunion de tous les chrétiens.

En vue de permettre à ceux qui s'y intéressent spécialement de connaître le texte intégral de certaines des principales sources auxquelles nous avons puisé pour écrire l'histoire d'une des phases récentes de ce grand mouvement religieux, nous avons pensé qu'il serait peut-être utile de publier ce volume de *Documents*. Un grand nombre est inédit. Certains, qui occupent une importante partie de ce livre, sans être inédits en langue anglaise, n'avaient pas encore été traduits et publiés en français. D'autres enfin, sans être inédits, même en français — par exemple, les lettres pastorales du cardinal Mercier, publiées le 25 février 1922 et le 18 janvier 1924 — avaient également leur raison d'être dans ce volume, car notre livre *Anglicans et catholiques* s'y réfère fréquemment. Le lecteur, qui veut approfondir le sujet tel qu'il a été exposé, trouvera ainsi réunis tous ensemble dans *Documents sur le problème de l'union anglo-romaine* (1921-1927) les textes les plus importants, qui ont trait à cette phase de la renaissance catholique outre-Manche et qu'il nous a été possible de livrer au public. Il y en a, en effet, certainement encore bien d'autres, conservés à l'archevêché de Malines et à Rome, soit aux archives de la Secrétairerie d'Etat, soit à celles de la Bibliothèque vaticane. L'archevêché de Malines a jugé prématuré de livrer au public d'autres documents que ceux publiés dans ce livre, et des archives de la Vaticane ou de la Secrétairerie d'Etat, touchant à cette question, nous n'avons rien pu consulter : le recul du temps n'est pas encore suffisant pour que les règlements en vigueur permettent

d'y avoir accès. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à ceux qui nous ont prêté, en vue de les publier, les inédits que nous avons fait paraître dans ce volume : à Lord Halifax, ancien ambassadeur à Washington, pour ceux que son père, Charles Lindley Wood, deuxième Lord Halifax († 1934), a bien voulu nous prêter en 1932; à M. le Chanoine Tambuyser, archiviste à l'archevêché de Malines, et enfin à Mme Louis Batiffol († 1929). Nous devons aussi une reconnaissance particulière à M. Pierre Renouvin, professeur d'histoire diplomatique en Sorbonne, qui nous a vivement encouragé à publier ces documents avec les notes nécessaires à l'intelligence du texte. Sans ces encouragements réitérés d'un historien, qui sait tout le prix qu'il faut attacher à une publication de ce genre, nous nous serions sans doute contenté de livrer au public notre volume intitulé *Anglicans et catholiques : le Problème de l'Union anglo-romaine* (1833-1933).

Certains textes demandaient des annotations fréquentes; d'autres, tels que les rapports lus et discutés aux Conversations de Malines, n'en demandaient guère ou n'en demandaient que de très rares, car la plupart de ces rapports sont suivis de la réponse donnée par un des participants du groupe catholique si c'est un rapport anglican, et vice versa. Ces réponses nous paraissent ordinairement suffisantes pour les lecteurs cultivés auxquels ces documents sont destinés. Lorsque les notes font partie de ceux où nous le mentionnons toujours. Puisse cette publication porter sa modeste part au travail de rapprochement entre anglicans et catholiques, dont les Conversations de Malines ont été une étape parmi les plus importantes de ce siècle du mouvement religieux outre-Manche, commencé à Oxford en 1833.

MEMOIRE DE LORD HALIFAX (1).

Dans toute discussion ou conférence, tenue en vue de promouvoir la réunion de la chrétienté, la question fondamentale est celle de la constitution de l'Eglise. Ce n'est pas seulement la question dont doit dépendre le succès définitif ou la faille de toute tentative de réunion, c'est aussi celle sur laquelle on trouvera probablement le plus difficile d'arriver à un accord, dans la mesure où les relations de l'Eglise anglaise et du Saint-Siège sont en cause.

Je me souviens l'avoir exposée au Cardinal Vaughan (2) en 1894; je lui ai suggéré qu'il serait bon de commencer par d'autres sujets sur lesquels l'accord pourrait être facile, réservant les matières les plus difficiles pour la fin. Par là, il y aurait peut-être moyen de créer une atmosphère qui, si on jugeait les autres matières susceptibles d'accord, faciliterait l'ajustement de ce qui constitue vraiment le point crucial de la question. Le Cardinal était d'un autre avis; mais ce que je croyais alors, je le crois maintenant, et tout ce qui est arrivé depuis 1894, 1895 et 1896 me confirme dans cette opinion.

Ce que j'ai écrit sur ce papier est un essai en vue d'établir, d'une manière aussi brève que possible, une position qui pourrait offrir une base de discussion et d'accord entre des catholiques romains et des théologiens anglicans. Je me suis efforcé, non seulement à la fin du papier mais tout le long de celui-ci, de faire des suggestions qui faciliteraient une discussion, conduiraient à un accord

(1) Ce mémoire, préparé par Lord Halifax pour la première Conversation de Malines (6, 7 et 8 décembre 1921), a été résumé par lui dans la séance du matin du 6 décembre. Une copie avait été remise aux membres de la réunion. Le Cardinal Mercier, après avoir décidé de prendre ce texte comme base des Conversations, en donna lecture dans cette première séance du 6 décembre 1921.

(2) Sur le Cardinal Vaughan et sa famille, cf. notre volume *Anglicans et catholiques, le Problème de l'Union anglo-romaine* (1833-1933), Paris, Plon, 1949, in-8°, pp. 232-236. Désormais nous citerons ce livre sous le titre racourci *Anglicans et catholiques*.

et feraient peut-être entrevoir la possibilité de ponts aux endroits où la difficulté d'arriver à un accord semble la plus grande.

Le mot Église peut signifier deux choses : un corps avec un gouvernement visible et qui possède une juridiction externe, ou le royaume des âmes, ce royaume spirituel, dont le Christ est la tête. Dans le premier sens, les membres de l'Église seraient presque tous sujets d'un même gouvernement et d'une même juridiction et obéissent à ce gouvernement et à cette jurisdiction. Dans le second sens, l'Église serait composée de ceux qui, par le don et l'opération du Saint-Esprit, forment un seul corps avec Notre-Seigneur Jésus-Christ (1). Ou bien, pour expliciter l'idée : l'Église serait composée de ceux qui, par la profession des Credos catholiques et par le moyen des sacrements institués par le Christ, ont été transférés de la famille du premier Adam à celle du second, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ceux-ci, comme résultat de cette union, seraient faits participants de cette vie surnaturelle, la vie de la grâce, qu'ils tiennent de lui, le second Adam, comme ils tiennent leur vie naturelle, en vertu de leur naissance et descendance d'Adam, leur premier parent.

Pour établir cela, il ne faut pas prouver que Dieu ne peut pas opérer extrinsèquement les sacrements et de fait n'agit jamais de la sorte, mais il faut prouver que les sacrements, par l'opération du Saint-Esprit, sont ordinairement les canaux de la grâce par lesquels la vie surnaturelle, qui découle du Christ, nous est conférée et demeure en nous. Par le baptême nous devenons enfants de Dieu et héritiers du royaume des cieux; par la confirmation nous sommes, pour ainsi dire, engagés et équipés comme soldats dans l'armée du Christ. C'est par l'eucharistie que notre vie spirituelle, venue du Christ, est nourrie et soutenue; par elle qu'il vit en nous et que nous vivons en Lui; par elle Sa vie sur terre se continue sacramentellement et par elle se réalise Sa promesse de ne pas nous laisser dans la tristesse mais de demeurer avec nous comme homme jusqu'à la fin du monde.

Je crois que c'est cela qu'un membre de l'Église anglicane appelleraït Église, s'il ne parlait pas de l'Église d'Angleterre dans sa signification locale, comme il pourrait parler de l'Église de France, de l'Église d'Espagne ou de l'Église de Rome. D'autre part, je crois qu'un catholique romain — sans exclure l'autre sens — parlerait de l'Église dans le sens d'un gouvernement externe, comme d'un corps avec une juridiction externe et sujet à une

seule et unique autorité; il le ferait d'autant plus qu'il affirmerait qu'un membre de l'Église anglicane ou de l'Église russe ne fait pas partie de l'Église. Il utiliserait le mot Église dans un sens analogue à celui dont se servent certains membres du parti évangélique qui avaient l'habitude de déclarer, dans la controverse de Colenso (1), que ceux qui rejettent l'autorité du Concile privé « n'étaient pas membres de l'Église d'Angleterre ». C'est peut-être ici qu'on pourrait trouver un point pour résoudre les difficultés qui séparent non seulement l'Église d'Angleterre du Saint-Siège, mais aussi pour résoudre les difficultés qui séparent Rome de l'Église orthodoxe. Celle-ci insiste, comme Khomiakov (2) l'a

(1) John-William Colenso (1814-1883), évêque anglican de Natal qui, alors que ses missionnaires refusaient de donner le baptême aux Cafres polygames, crut pouvoir autoriser ceux-ci à garder les femmes qu'ils avaient, à condition qu'ils n'en prendraient pas d'autres. Il fit connaître cette décision dans *A Letter to the Archbishop of Canterbury upon the proper treatment of polygamist converts from Heathenism*. Cambridge and London, Mac Millan, 1860.

Dans son *Saint-Paul's Epistle to the Romans, newly translated and explained from a missionary point of view* (London and Cambridge, Mac Millan, 1861), il alla jusqu'à soutenir que les païens ne pouvaient être condamnés à des châtiments éternels. Bien plus, dans *The Pentateuch and Book of Joshua critically examined* (London, Mac Millan, 1862-1879, 7 vol. in-8°), il mettait en doute l'authenticité des livres de l'Ancien Testament. A la suite de cette publication, l'Évêque de Capetown déposa Colenso de son siège de Natal. Celui-ci fut appelé à la commission judiciaire. Le procès se termina par un jugement en faveur de Colenso. Le tribunal déclara que l'Évêque de Capetown avait dépassé ses droits. Cette polémique, restée célèbre, eut pour résultat un schisme dans l'Église anglicane de l'Afrique du Sud.

(2) Alexis Stepanovitch Khomiakov, né le 18 mai 1804 à Moscou, est le second fils d'Etienne Alexandrovitch Khomiakov et de Marie Alexeïevna Kirzevskia. Il commença ses études à la maison maternelle avec, pour précepteur, l'abbé Boivin, prêtre français émigré. En 1815 les Khomiakov se transportent à Saint-Pétersbourg, où Alexis Stepanovitch commence l'étude du grec sous la direction de son gouverneur Arbe, et l'étude de la littérature russe avec Gendre, écrivain dramatique, futur auteur de la comédie *Le mal d'acoir trop d'esprit*. Après deux ans passés à St.-Pétersbourg, il revient à Moscou avec sa famille, entre bientôt à l'université de cette ville où il conquiert le grade de licenciate ès sciences mathématiques. A la fin de ses études, en plus de sa formation scientifique et de la connaissance de sa langue maternelle, il parlait et écrivait couramment le français, l'anglais; il savait également le latin et l'allemand. En 1822 il essaie la carrière militaire, puis l'abandonne pour l'essayer de nouveau en 1826. En 1836, Alexis Stepanovitch épouse Catherine Mikhailovna, soeur du prêtre Iazykov. Cette femme d'une religion « simple et éclairée » fut le « soleil » de sa vie.

Grand casseur, Khomiakov fut aussi un grand liseur, grand théologien laïque, qui ne sembla avoir mieux compris que lui le mal de son siècle : « Ces malentendus qui proviennent du désaccord entre les anciennes formules, les anciennes pratiques et les besoins modernes ». (Gratioux : *A. S. Khomiakov et le Mouvement Slave*, t. I : *les Hommes*, Paris, éditions du Cerf, in-8°, 1939, p. 60.) Khomiakov éprouve une grande sympathie pour l'Angleterre et surtout pour

(1) C'est toute la distinction entre l'Église juridique et l'Église mystique, distinction admise par les théologiens catholiques.

déjà fait si soigneusement, sur le fait que le « royaume du Christ, l'Église du Christ, n'est pas un royaume de ce monde ». Peut-être aussi un accord sur la question de la suprématie pontificale et du décret du concile du Vatican pourrait-il être facilité par des considérations du même genre.

Par rapport à la suprématie pontificale, Léon XIII a déclaré explicitement que celle-ci ne comprend aucune revendication d'autorité dans les affaires temporelles et civiles et que chaque évêque tire son pouvoir spirituel directement de Dieu. Tandis qu'à propos du décret du concile du Vatican il est, je crois, admis que le Pape ne revendique aucunement le pouvoir de définir de nouveaux dogmes séparément de l'Église, mais seulement après avoir pris tous les moyens pour affirmer ce qu'est l'enseignement et l'esprit de l'Église sur n'importe quel point donné, implicitement contenu dans le dépôt de la foi confié à la garde de l'Église, le pape revendique le pouvoir de déclarer ce qu'est cette foi et de faire cette déclaration d'une manière qui fait autorité.

Le Dr Pusey a dit, il y a longtemps, avant le concile du Vatican, dans sa préface du livre du défunt évêque de Brichin (l'évêque Forbes) sur les Articles, qu'il n'y avait rien, dans le concile de Trente, qui doive être l'objet d'une difficulté pour l'Église anglaise, et que même la suprématie papale pourrait être interprétée de telle sorte que les anglicans pourraient l'accepter.

A propos de tout ce qui touche les sacrements, il n'y a rien qui soulève des difficultés entre Rome et l'Angleterre. L'Église anglaise n'a jamais accepté la doctrine luthérienne de la corruption absolue de la nature humaine, comme conséquence de la chute, mais s'est contentée de dire que la nature humaine, depuis la chute, est portée au péché, ce qui est très différent.

La doctrine du saint baptême est établie explicitement et de la manière la plus claire dans les formulaires anglicans (voyez l'Office du saint baptême dans le *Book of Common Prayer*). La même chose est vraie de la confirmation, tandis que sur l'Eucharistie,

¹ L'Angleterre religieuse de son temps, qu'il va visiter en 1847. Il publie des travaux théologiques, des poésies bibliques et religieuses, des essais philosophiques. En 1859 il est nommé président de la Société des Amis de la littérature russe, fondée à Moscou en 1811. Dès cette époque il éprouve une impression de lassitude. En 1860 il meurt du choléra.

Sur Khomiakov, en plus de l'ouvrage cité ci-dessus, on peut également se reporter au livre de A. Gratiou : *A. S. Khomiakov et le Mouvement Sacrophile*, II, *les Doctrines*, Paris, éditions du Cerf, in-8°, 1939, 276 pp. et G. Samarine : *Preface aux Œuvres théologiques de A. S. Khomiakov*, Introduction, traduction et notes par A. Gratiou, Paris, Edition du Cerf, in-8°, 1939, 95 pp.

l'Église d'Angleterre enseigne que dans le sacrement de la Cène, le corps et le sang du Christ sont réellement donnés, pris et reçus ; que par le moyen du saint sacrement, le Christ habite en nous et nous dans le Christ ; que le sacrement de baptême et de l'eucharistie sont nécessaires pour tous, que c'est par l'ordination épiscopale qu'est conféré le pouvoir du sacerdoce pour célébrer la sainte eucharistie et pour absoudre et que, par cette ordination, Notre-Seigneur donne au prêtre le pouvoir d'absoudre les pécheurs, qui se repentent véritablement de leurs péchés, et de les assurer du pardon complet de Dieu. On admet, que les formulaires anglicans ne sont ni clairs, ni totalement satisfaisants sur le sacrifice de l'eucharistie, mais il ne devrait pas être impossible, pour satisfaire les théologiens anglicans, qu'une doctrine adéquate sur ce point soit incluse dans ce qu'enseignent les formulaires. Il ne devrait pas être impossible non plus d'admettre que l'eucharistie est le même sacrifice que celui de la croix, offert mystiquement et par manière de sacrement ; en conséquence, quand nous assistons au sacrifice de la messe, c'est la même chose que si nous étions à genoux au pied de la croix, sur le calvaire, et que si nous étions à invoquer l'unique sacrifice suffisant, qui a été offert pour chaque membre de la race humaine. Il ne devrait pas être impossible non plus d'admettre que chaque évêque soit capable de prouver une descendance et succession apostolique et que l'Église d'Angleterre, fille de l'Église de Rome, ayant reçu son christianisme le plus reculé de Grégoire le Grand et de saint Augustin, a visiblement le devoir de s'efforcer de renouveler les relations qui devraient l'unir avec l'Église, qui n'est pas seulement sa propre mère de jadis mais aussi l'unique Église apostolique d'Occident.

Il ne devrait pas être impossible non plus d'admettre que, astreints à ce devoir, il est important de nous souvenir que, sauf les matières touchant réellement la foi — par rapport à toutes les autres matières, comme, par exemple, celles qui affectent le culte divin, les questions de rites, disciplines et pratiques — si la réunion essentielle n'est pas incompatible avec de nombreuses et grandes différences dans la pratique.

Il ne devrait pas non plus être impossible d'admettre qu'en ce qui concerne ces matières et d'autres semblables, plus spécialement à propos des comptes rendus sur les questions dogmatiques, il est nécessaire d'être bien persuadé qu'au point de vue de la nature infinie des matières traitées et de la capacité limitée de

l'esprit humain, tous les comptes rendus sur des matières théologiques, même dans les questions les plus vitales et les plus importantes, sont nécessairement des comptes rendus seulement approximatifs et non des exposés complets de la vérité (1).

L'enseignement scolaistique n'était peut-être pas toujours suffisamment attentif à cette considération quand il essaya de compléter et d'épuiser les définitions et les exposés de matières qui, par leur relation avec la Révélation et la Vérité divine, ne sont pas susceptibles d'expressions aussi absolues, si on les incarne dans des paroles humaines. En reconnaissant ce fait on pourrait beaucoup faciliter les possibilités de réunion en insistant sur les concessions qu'il serait légitime de faire en vue de permettre des opinions diverses, même en ce qui semblerait être des matières importantes.

De plus, il est admis que de telles divergences ont été acceptées par l'Église pendant toute la durée de son histoire. On peut donner un exemple crucial : l'Église orthodoxe orientale place à l'épiclèse — l'invocation du Saint-Esprit sur les éléments — le moment décisif qui détermine la présence de Notre-Seigneur dans la messe ; l'Église occidentale place ce moment aux mots de la consécration : « Ceci est mon corps, etc... ». M. Edmond Bishop, le grand liturgiste, m'a dit qu'il est impossible de concilier les positions, « cela ne se peut », m'a-t-il dit, « elles sont inconciliables ». Tout ce que nous pouvons dire, et cela suffit, est que, malgré cette contradiction, l'Orient n'a jamais discuté la validité de la consécration de l'Occident, ni l'Orient celle de l'Orient (2). Il est possible que, sur des

(1) Ceci est évidemment un point sur lequel la position catholique diffère de la position anglicane exposée par Lord Halifax.

(2) Edm. Bishop (Cambridge U. P. 1909, texts and studies, VIII, I, in-8°, 179 pp.). Appendice VI, *The Moment of the Conssecration*, pp. 126-163. La divergence dont parle Lord Halifax, d'après Edmond Bishop, au sujet du moment de la consécration, n'est pas en réalité si profonde qu'il le pense. Rappelons tout d'abord que l'épiclèse est l'invocation qui, chez les Grecs, suit la consécration, et appelle la bénédiction de Dieu sur les oblates. Dans la messe grecque dite de saint Jean Chrysostome, on peut lire la formule suivante : « ...Envoye ton Esprit-Saint sur nous et sur ces oblations, et fais de ce pain le corps précieux de ton Christ, Amen, et de ce qui est dans ce calice, le précieux sang de ton Christ, le transformant par ton Saint-Esprit, Amen... de manière à ce qu'ils soient, pour les communians, purification de l'âme, rémission des péchés. » (Brighmann, *Liturgie de saint Jean Chrysostome*, p. 330.)

St Cyrille de Jérusalem est le premier à esquisser la théorie de l'Église grecque selon laquelle la consécration ne s'accompagne qu'à l'épiclèse « car, dit saint Cyrille, le pain et le vin de l'eucharistie, avant l'invocation de la sainte et adorable Trinité, étaient du pain et du vin simplement, mais sitôt faite l'invocation, le l'épiclèse devrait être prise « dans un sens rétrograde » (D. Cagin) et son but

terrains de ce genre, on puisse surmonter des difficultés qui, par ailleurs, sont apparemment insurmontables. Si l'est vrai, comme je le crois, que Rome permet à un membre de l'Église romaine, *in articulo mortis*, de recevoir l'absolution d'un prêtre orthodoxe, la question des sacrements et celle de la juridiction papale ne sont pas précisément du même domaine : s'il en est ainsi, un sacrement peut être validement conféré par un prêtre qui n'est pas en communion avec Rome, et un membre de la communion romaine, qui serait près de lui, a le droit de recevoir ce sacrement. Serait-il possible de concevoir l'équivalent d'une permission de ce genre et un prêtre de l'Église romaine — comme pour faire un pas de

pain devient le corps du Christ, le vin le sang du Christ. Nous demandons à Dieu, ami des hommes, d'envoyer le Saint-Esprit sur les oblates, pour qu'il fasse du pain le corps du Christ, du vin, le sang du Christ, car universellement ce qui touche le Saint-Esprit est sanctifié et changé (Saint Cyrille de Jérusalem : *Mystagogia*, I, 7 et V, 7).

D'après la plupart des théologiens de l'Église latine, les paroles qui constituent la forme du sacrement, celles qui portent en elles l'efficacité consécraatoire quand elles sont prononcées par le prêtre à la messe, sont : *Hoc est corpus meum pour le pain, et Hic est calix sanguinis mei pour le vin*. Cette vérité est *proxima fidei* et non *de fide* (Cf. Batiffol : *Bulletin de Littérature ecclésiastique*, Toulouse, 1889, t. I, p. 78); Denzinger-Bannwart, *Enchiridion Symbolorum*, Herder, Fribourg, 1928, nos 698, 876; Salaville dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. V, col. 197 et 199). C'était également l'avis de certains Pères grecs, tels que saint Jean Chrysostome qui écrit : « Ceci est mon corps », dit le prêtre : cette parole transforme les oblates » (St Jean Chrysostome : *De predicatione Iudeorum homiliae*, I et II, 6, dans Migne, *Patrologie grecque*, t. XLIX, col. 380-389).

D'autres théologiens, cependant, « ne croient pas qu'on doive détacher si précisément ces mots du Sauveur de leur contexte : la forme du Sacrement est constituée à leurs yeux par toutes les paroles prononcées par le Sauveur à la Genèse et rapportées dans le Canon » (Pierre Batiffol : *Leçons sur la Messe*, Paris, Gabalda, 1927, p. 260).

Il reste à se demander quelle est, au point de vue théologique, la signification de l'épiclèse. Quelques auteurs, surtout parmi les liturgistes des xvii^e et xviii^e siècles, l'ont considérée comme la forme, plus ou moins partielle, de l'eucharistie, sans quoi il leur paraissait impossible de comprendre la tenue des paroles qui la constituent et l'usage que l'Église continue d'en faire en Orient. Cette explication n'a rien d'inacceptable en principe et rentre dans un système par ailleurs suffisamment établi, où l'on reconnaît à l'Église une grande latitude dans la détermination des matières et des formes sacrées entières.

« Néanmoins la plupart des théologiens et des liturgistes se rallient à une autre solution. Elle est commandée par deux principes : l'un dogmatique, l'autre liturgique. D'une part, la consécration, comme les autres œuvres divines *ad extra*, réclame l'intervention de la Trinité tout entière, mais on conçoit qu'elle puisse être spécialement appropriée à la troisième personne, comme le fait même de l'Incarnation. La liturgie peut donc, à bon droit, marquer ici une

plus qui conduirait à une réunion plus complète — serait-il autorisé à donner la communion à un anglican ou à un membre de l'Église orthodoxe qui désirerait la recevoir? Si une telle permission était accordée, moyennant n'importe quelle garantie, cela nous conduirait loin, pour éviter des difficultés qui, pour le moment, pourraient paraître insurmontables sur le chemin de la réunion.

Laissez-moi donner un seul exemple du genre de difficulté qu'il faut examiner. La Conception de Notre-Dame est une fête du calendrier anglican. Peu d'Anglicans instruits éprouveraient des difficultés à accepter la doctrine de l'Immaculée-Conception en elle-même, si elle prétend simplement comprendre la croyance que Notre-Dame, par une grâce spéciale de Dieu, fut préservée de tout contact avec le péché original, depuis le premier moment de sa conception; — position qui diffère vraiment peu de ce que la Bible nous dit de la conception de saint Jean-Baptiste — et si cette doctrine de l'Immaculée-Conception impose simplement la croyance que le dogme ne répète à propos de la conception de Notre-Dame que ce que nous croyons être conféré à tout enfant au baptême.

La difficulté ne réside donc pas dans la doctrine elle-même, mais, étant donné l'histoire de l'Église, et l'attitude de l'Église orthodoxe par rapport à cette doctrine, — Église dont personne ne peut contester la vénération à l'égard de Notre-Dame — la difficulté réside dans le fait que cette doctrine est déclarée article de foi.

Personne ne peut s'attendre à ce que l'Église romaine revienne sur ce qu'elle a déclaré avec autorité, pas plus qu'on ne peut s'attendre à ce que l'Angleterre répudie son histoire des trois derniers siècles. Il doit y avoir des accommodements par rapport à toutes ces matières. L'Assomption de Notre-Dame n'est pas article de foi, mais cela n'empêche qu'on la fête dans bien des églises anglicanes. Est-il impossible que des difficultés comme celles de l'Immaculée-Conception soient tournées par un pont qui sauvegarderait la position des deux côtés en question, Rome d'un côté, l'Église orthodoxe de l'autre? N'est-ce pas un fait qu'au concile de Florence on a ignoré les décrets de divers conciles du Latran? En tout cas le moment est sûrement venu de s'efforcer de

serait d'expliquer après coup, comme on le voit pour d'autres sacrements, ce qui s'est fait dans l'acte unique de la consécration.¹

¹ De toutes façons on peut comprendre l'épicène sans ébranler ni modifier la doctrine reçue dans l'Église sur la forme de l'Eucharistie » (J. Bricon : *Dictionnaire pratique des connaissances religieuses*. Paris, Letouzey, 1925, in-4°, t. II, col. 1246-1247.

rendre possible de telles conférences en vue d'étudier la question de la réunion, comme Léon XIII l'avait suggéré en 1894. Pour ces conférences il faut avoir présent à l'esprit les propositions faites par l'Épiscopat anglican à la Conférence de Lambeth (1) selon lesquelles, si on en venait à un accord général dans d'autres matières, les évêques anglicans seraient prêts dans l'intérêt de la paix de l'Église, à faire ce qu'ils croiraient nécessaire pour régulariser leur position aux yeux de la chrétienté occidentale.

[Traduction annotée du texte anglais qui figure dans *The Conversations at Malines, 1921-1925, Original Documents edited by Lord Halifax, London, Allan, 1930, in-8°, pp. 71-78.]*

(1) Sur cette conférence de Lambeth on peut se reporter à notre volume *Anglais et catholiques*, pp. 45-47.

considérable, même sur des points où la division est censée être profonde.

Les désagréments doivent aussi être pris en considération. Mais il ne faut pas s'aventurer à tout discuter.

Se demander d'abord : « qu'y a-t-il de fondamental en fait de doctrine ? »

Il devrait être possible de distinguer l'essentiel du secondaire et de baser sur l'essentiel les espoirs de réunion.

Les catholiques romains ont une conception claire de ce qui est requis pour qu'une vérité soit de *foi*. La conception des Anglicans n'est pas aussi claire : mais voir les articles xx et xxx; i. e. les Anglicans reconnaissent que des dogmes sont essentiels (1).

En substance les Anglicans exigent :

1^o Les Credos, spécialement les deux (2), parce que récités par tous;

2^o Le catéchisme, parce que préliminaire à la confirmation et à la première communion.

A ceux-ci peuvent être ajoutés comme moins explicites :

3^o L'Écriture Sainte telle qu'elle est interprétée par l'Eglise et les docteurs catholiques, comme étant la pierre de touche de la doctrine de foi;

4^o Les rites du *Prayer-Book* : *lex supplicandi = lex credendi*;

5^o Les décisions dogmatiques des Conciles Généraux — au nombre de 4 — 6 (ou 7).

Distinguer des doctrines essentielles trois classes d'autres notes (théologiques).

a) Les doctrines secondaires effectivement enseignées;

b) Les opinions des théologiens;

c) Les vues largement admises par les fidèles sans qu'on les déourage.

Jusqu'à quel point une telle distinction peut-elle être acceptée? Si (provisoirement) acceptée, déterminer quels sont les dogmes essentiels destinés à servir de base commune.

Mais noter les différences d'habitudes entre les catholiques

(1) Voici la substance de ces articles xx et xxi des xxxix articles : L'Eglise visible est une assemblée de fidèles dans laquelle la pure parole de Dieu est proclamée, et les sacrements administrés. L'Eglise a le pouvoir de décréter des rites et des cérémonies, de décider dans les controverses en matière de foi; elle ne peut cependant rien établir contre l'Écriture, ni imposer comme article de foi ce qui n'y est pas contenu. Les Conciles généraux ne peuvent être assemblés sans l'ordre des princes, et ils ne sont pas infallibles, non plus que les Eglises particulières, spécialement celle de Rome.

(2) Les deux credos dont il est question sont sans doute le symbole des apôtres et le symbole de Nicée.

ESQUISSE DES POINTS (I).

Le point de départ est l'Appel de Lambeth.

L'objectif présent est de découvrir une question préliminaire pour des conférences entre catholiques romains et Anglicans, qui auraient les encouragements réels, quoique d'abord privés, des deux plus hautes autorités, des deux côtés.

Il vaut mieux remettre à des conférences ultérieures une discussion détaillée sur les points de divergence.

1^o L'appel de Lambeth ouvre un nouveau chapitre : son opportunité est grande, voyez la tendance vers l'unité qui prévaut dans les affaires civiles aussi bien qu'écclesiastiques.

Deux caractéristiques : une générale et une particulière.

a) Générale : il désigne dans l'avenir un type d'unité externe, qui n'existe pas encore :

I. Pas une simple fédération;

II. Pas de soumission d'une partie à l'autre;

III. Mais la reincorporation de parties dans un corps uni, plus grand et plus riche qu'aucune des parties qui existent.

IV. C'est pourquoi la politique ne sera pas une politique de soumission, mais de révision et d'enrichissement mutuel.

V. Les vieilles controverses doivent être considérées de nouveau dans cet esprit (*Encycl. de Lambeth*, p. 12; *Appel*, section 4).

6^o) Particulière : L'offre faite par les Anglicans par rapport aux saints ordres. Elle dépend de l'ajustement satisfaisant qui aura précédé (*Appel de Lambeth*, section 8).

2^o Y a-t-il un terrain commun suffisant, qui puisse rendre la Conférence fructueuse?

Le mémoire de Lord Halifax montre, en général, une entente

(1) Ce document, qui ne figure pas dans *The Conversations at Malines*, 1921. *Original Documents, edited by Lord Halifax* (London, Allan, 1930), fut utilisé par Lord Halifax, le Dr Frere et le Dr Armitage Robinson, le dimanche 4 décembre 1921, lors d'une réunion qu'ils tinrent chez Lord Halifax, au 88, Eaton Square, à Londres. Celle-ci était destinée à préparer la première Conversation de Malines, qui devait avoir lieu du 6 au 8 décembre 1921. Ce Document fut également utilisé par les participants anglicans, lors de cette première Conversation.

romains et les Anglicans (peut-être plus raciales, ou provenant des tempéraments, que confessionnelles).

Les catholiques romains ont tendance à considérer un nombre maximum de vérités comme fondamentales, même pour faire ressortir celles qui ne le sont pas : (a), (b) et (c). Les Anglicans cherchent à établir un *minimum* de vérités fondamentales (*fundamental experiment*) et à mettre l'accent sur *libertas in dubio* i. e. un maximum de questions laissées ouvertes (à la libre discussion).

Lambeth a fait des suggestions pour une base commune (*Appel de Lambeth*, section 6).

Là où un conflit direct apparaît, des explications des deux cétés peuvent faire beaucoup pour l'écartier. L'Eglise, qui est la plus qualifiée pour définir, devrait être la plus prête à donner des explications ultérieures qui découlent de la définition; mais les anglicans doivent être également prêts à donner des explications ultérieures.

Des explications de ce genre peuvent rendre acceptables aux Anglicans des définitions catholiques romaines, qui ne le sont pas maintenant. Pas comme faisant autorité [*authoritative*] (car pour eux, elles ne sont pas l'autorité de toute l'Eglise), mais en tant qu'admissibles et vraies.

Dans cette sphère aussi, distinguer entre essentiel et non essentiel. Il est probable que certaines choses auxquelles les Anglicans donnent ces dénominations seront appelées doctrines nécessaires par les catholiques romains.

Alors, jusqu'à quel point est-il possible d'être d'accord en action et de différer quant aux raisons de celle-ci, e. g. la papauté?

La discipline unitate rend possible des applications ultérieures : et ses précédents suggèrent des possibilités futures.

^[1]Traduction annotée du texte anglais qui figure dans Walter Frere : *Recollections of Malines*, London, The Centenary Press, 1935, pp. 63-67.]

LETTRE PASTORALE DU CARDINAL MERCIER

(25 FÉVRIER 1922)

SUR LA PAPAUTÉ ET L'ÉLECTION DE S. S. PIE XI.

I

La Papauté.

Mes bien chers frères,

Ce nous serait une joie de pouvoir vous faire partager les émotions religieuses qu'il nous fut donné de ressentir au contact des événements qui viennent de se dérouler dans la Ville éternelle. Eternelle, elle l'est, la Cité des Papes.

Nous nous le redisons, à la veille de notre retour en Belgique, lorsque, dans la merveilleuse Basilique de Saint-Paul-hors-les-murs, nous nous recueillions, à genoux, devant les restes glorieux du grand apôtre, le promoteur providentiel de la Catholicité de l'Eglise, l'initiateur de la civilisation occidentale. Notre pensée émuë s'arrêtait sur les trois semaines écoulées, depuis le jour tragique du 22 janvier où le Pape Benoît XV s'était affalé sur sa couche, dans un supreme effort d'oblation de sa vie pour la pacification du monde et dans un geste inachevé de bénédiction, jusqu'au dimanche 12 février où Pie XI, centre de convergence de tous les regards de l'humanité, gravissait pour la première fois les marches de son trône, et, dans toute la majesté de sa royauté spirituelle, appelait de ses vœux, sur Rome et sur l'Italie, sur l'Eglise, sur le monde, les bienfaits qui ne passent pas, du Dieu Tout-Puissant, Père et Fils et Saint-Esprit.

Nous avions, pendant ces trois brèves semaines, assisté au prolongement tranquille de ce qu'il y a de plus stupéfiant au monde, le Pouvoir moral de la Papauté, la suprématie acceptée, consentie, aimée, d'une conscience sur toutes les consciences, d'une volonté sur toutes les volontés.

N'avons-nous pas vu, au cours des quatre années de la guerre